

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT
POUR UNE FAMILLE DE PRODUITS BIOCIDES**

Tanalith E 9800 Family

Type(s) de produit

TP08: Produits de protection du bois

Numéro d'autorisation BE2024-0033-00-00

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides BE-0033221-0000

Partie I.
PREMIER NIVEAU D'INFORMATION

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom de famille

Nom	Tanalith E 9800 Family
-----	------------------------

1.2. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP08: Produits de protection du bois
--------------------	--------------------------------------

1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	YOU Solutions Germany GmbH
	Adresse	Seligmannallee 1 DE 30173 Hannover Allemagne
Numéro de l'autorisation		BE2024-0033-00-00
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		BE-0033221-0000
Date de l'autorisation		25/09/2024
Date d'expiration de l'autorisation		25/09/2034

1.4. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Arch Timber Protection Ltd
Adresse du fabricant	Hexagon Tower, Crumpsall Vale, Blackley M9 8GQ Manchester Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Arch Timber Protection Ltd site 1 Leeds Road HD2 1YU Huddersfield Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Cuivre
Nom du fabricant	YOU Solutions Germany GmbH
Adresse du fabricant	Seligmannallee 1 DE 30173 Hannover Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	YOU Solutions Germany GmbH site 1 Sirius House, Delta Crescent WA5 7NS Warrington Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Omnisource, LLC 2511 Taylor Street, Fort Wayne IN 46802 Indiana États-Unis d'Amérique

Substance active	Carbonate de DDA
Nom du fabricant	YOU Solutions Germany GmbH
Adresse du fabricant	Seligmannallee 1 DE 30173 Hannover Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	YOU Solutions Germany GmbH site 1

8316 West Route 24 61547 Mapleton États-Unis
d'Amérique

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Cuivre		substance active	7440-50-8	231-159-6	7,5 - 8 % (p/p)
Carbonate de D DA	Masse réactionnelle de carbonate de N,N- didécyl-N,N- diméthylammonium et de bicarbonate de N,N- didécyl-N,N- diméthylammonium	substance active	894406-76-9	451-900-9	6,1 - 9,1 % (p/p)
Monoéthanolamine	2-Aminoéthanol	Substance non active	141-43-5	205-483-3	25,23 - 26,91 % (p/p)
Ethoxylamine de suif	Ethoxylamine de suif	Substance non active	61791-26-2	500-153-8	2,13 - 2,13 % (p /p)

2.2. Type(s) de formulation

Type(s) de formulation	SL Concentré soluble
------------------------	----------------------

Partie II.
DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION - MÉTA-RCP

Chapitre 1. MÉTA-RCP 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 1 identificateur

Identificateur	Méta-RCP : Méta-RCP 1
----------------	-----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-1
--------	-----

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP08: Produits de protection du bois
--------------------	--------------------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 1

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Cuivre		substance active	7440-50-8	231-159-6	7,5 - 7,5 % (p/p)
Carbonate de D DA	Masse réactionnelle de carbonate de N,N-didécyl-N,N-diméthylammonium et de bicarbonate de N,N-didécyl-N,N-diméthylammonium	substance active	894406-76-9	451-900-9	9,1 - 9,1 % (p/p)
Monoéthanolamine	2-Aminoéthanol	Substance non active	141-43-5	205-483-3	25,23 - 25,23 % (p/p)
Ethoxylamine de suif	Ethoxylamine de suif	Substance non active	61791-26-2	500-153-8	2,13 - 2,13 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 1

Type(s) de formulation	SL Concentré soluble
------------------------	----------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1

Mentions de danger	<p>H302: Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, en traîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.</p>
Conseils de prudence	<p>P260: Ne pas respirer les vapeurs.</p> <p>P264: Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un médecin.</p> <p>P321: Traitement spécifique (voir {0:...;} sur cette étiquette).</p> <p>P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans conformément aux réglementations locales.</p>

P501: Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations locales.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1.
Utilisation industrielle

Type de produit	TP08: Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide et fongicide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Basidiomycètes Nom commun: champignons faisant pourrir le bois - pourriture brune, pourriture blanche et pourriture molle Nom scientifique: Reticulitermes sp. Nom commun: termites - genre Reticulitermes Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L. Nom commun: capricorne des maisons Stade de développement: larves
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur Traitement préventif des bois feuillus et des bois résineux destinés aux classes d'utilisation 1, 2, 3 et 4 par traitement pénétrant
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Imprégnation unique sous vide et sous pression Description détaillée: Les utilisations particulières sont celles qui nécessitent une durée de vie utile prolongée, notamment les traverses de chemin de fer (CU3), les poteaux de transmission, les structures de soutènement ou encore les clôtures agricoles et routières (CU4).
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Rétections : CU1/2 : 9,4 kg/m ³ – 20,2 kg/m ³ ; CU1/2 (termites) : 20,2 kg/m ³ ; CU3 : 9,4 kg/m ³ – 20,2 kg/m ³ ; CU3 (termites) : 20,2 kg/m ³ ; CU3 (particulière) : 9,4 kg/m ³ – 33,3 kg/m ³ ; CU3 (particulière y compris les termites) : 20,2kg/m ³ – 33,3 kg/m ³ ; CU4 bois résineux: 17,0– 33,3 kg/m ³ ; CU4 bois résineux (y compris les termites) : 20,2– 33,3 kg/m ³ ; CU4 (particulière) bois résineux: 17,0 -53,3 kg/m ³ ; CU4 bois feuillu (y compris les termites) : 33,3 kg/m ³ ; CU4 (particulière) (bois résineux, y compris les termites) :20,2-53,3 kg/m ³ ; CU4 (particulière) bois feuillu: - 33,3- 53,3 kg/m ³ Absorption maximale et minimale de produit dilué par la zone d'analyse (kg/m ³) et concentration requise pour la solution (%) : CU1/2 : 200 (4,7 - 10,1 %) - 600 (1,6 - 3,4 %) kg/m ³ ; CU1/2 (termites) : 200 (10,1 %) - 600 (3,4 %) kg/m ³ ; CU3 : 300 (3,1 - 6,7 %) - 600 (1,6 - 3,4 %) kg/m ³ ; CU3 (termites) : 300 (6,7 %) - 600 (3,4 %) kg/m ³ ; CU3 (particulière) : 400 (2,4 - 8,3 %)- 600 (1,6 - 5,6 %) kg/m ³ ; CU3 (particulière)(y compris les termites) : 400 (5,1 - 8,3 %) - 600 (3,4 - 5,6 %) kg/m ³ ; CU4 bois résineux: 400 (4,3 - 8,3 %) - 600 (3,4 - 5,6 %) kg/m ³ ; CU4 bois résineux(y compris les termites) : 400 (5,1 - 8,3 %) -600 (3,4 - 5,6 %) kg/m ³ ; CU4

	(particulière) bois résineux: 500 (3,4 - 10,7 %) - 600 (2,8 - 8,9 %) kg/m ³ ; CU4 bois feuillu (y compris les termites) :400 (8,3 %) - 600 (5,6 %) kg/m ³ ; CU4 (particulière) (bois résineux, y compris les termites) : 500 (4,0 - 10,7 %) - 600 (3,4 - 8,9 %) kg/m ³ ; CU4 (particulière) bois feuillu: 500 (6,7 - 10,7 %) - 600 (5,6 - 8,9 %) kg/m ³ 1,6 - 10,7 % (p/p) Nombre et fréquence des applications: Une seule application
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels
Dimensions et matériaux d'emballage	1. GRV EN HDPE (1000 l)

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Consulter les conditions d'utilisation générales

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Consulter les conditions d'utilisation générales

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Consulter les conditions d'utilisation générales

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Consulter les conditions d'utilisation générales

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Consulter les conditions d'utilisation générales

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 1

5.1. Consignes d'utilisation

Diluer avec de l'eau et appliquer sous vide et sous pression jusqu'à 33,3 kg/m³ pour les classes d'utilisation 1/2/3 et la classe d'utilisation 4 standard ou jusqu'à 53,3 kg/m³ pour la classe d'utilisation 4 particulière.

Concentrations minimales et maximales des solutions de produits permettant d'atteindre les rétentions requises					
Classe d'utilisation	Rétentions en terme de produit (kg/m ³)		Absorption maximale et minimale de produit dilué par la zone d'analyse (kg/m ³)	Concentrations requises pour la solution (%)	
	Min.	Max.		Min.	Max.
CU1/2	9.4	20.2	200	4.7	10.1
			600	1.6	3.4
CU1/2 (y compris les termites)	20.2	20.2	200	10.1	10.1
			600	3.4	3.4
CU3	9.4	20.2	300	3.1	6.7
			600	1.6	3.4
CU3 (y compris les termites)	20.2	20.2	300	6.7	6.7
			600	3.4	3.4
CU3 particulière	9.4	33.3	400	2.4	8.3
			600	1.6	5.6
CU3 particulière (y compris les termites)	20.2	33.3	400	5.1	8.3
			600	3.4	5.6
CU4 (bois résineux)	17.0	33.3	400	4.3	8.3
			600	2.8	5.6
CU4 (bois résineux) (y compris les termites)	20.2	33.3	400	5.1	8.3
			600	3.4	5.6
CU4 (bois feuillu)	33.3	33.3	400	8.3	8.3

			600	5.6	5.6
--	--	--	-----	-----	-----

CU4 (particulière) (bois résineux)	17.0	53.3	500	3.4	10.7
			600	2.8	8.9
CU4 (particulière) (bois résineux) (y compris les termite)	20.2	53.3	500	4.0	10.7
			600	3.4	8.9
CU4 (particulière) (bois feuillu)	33.3	53.3	500	6.7	10.7
			600	5.6	8.9

Mélange et transfert de concentré

Le concentré se mélange facilement avec l'eau.

1. Ajouter la quantité d'eau requise dans la cuve de mélange.
2. Transférer ensuite la quantité requise de Tanalith E 9800 Family concentré du grand récipient pour vrac (GRV) vers la cuve en ouvrant la vanne manuelle du GRV ou en actionnant la pompe doseuse. En cas d'utilisation de systèmes de dosage, la quantité nécessaire de concentré est prélevée automatiquement dans le GRV et mélangée au flux d'eau allant directement dans le réservoir de stockage. Dans ces cas-là, il n'y pas de cuve de mélange.
3. Après préparation, transférer la solution dans le réservoir de stockage s'il est distinct de la cuve de mélange. Bien mélanger la solution prête à l'emploi en la transférant plusieurs fois entre la cuve de mélange/le réservoir de stockage et la cuve de traitement.
4. La concentration de la solution doit être mesurée et vérifiée après préparation de cette même solution de traitement. Ajuster la concentration au besoin.

Le bois traité doit être sec en surface avant la livraison.

5.2. Mesures de gestion des risques

Les solutions pour application doivent être récupérées et réutilisées ou éliminées en tant que déchet dangereux. Elles ne doivent pas être rejetées dans le sol, les eaux de surface ou souterraines ni dans aucun type d'égout. Tous les processus d'application industriels doivent être menés dans une zone confinée munie d'une surface en dur imperméable avec enceinte de rétention pour prévenir les écoulements et en présence d'un système de récupération (par exemple un puisard).

Le bois fraîchement traité doit être stocké après traitement sous un abri sur une surface en dur imperméable afin de prévenir les pertes directes dans le sol, les égouts ou les eaux. Toutes les pertes de produit doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.

Le produit biocide ne peut être appliqué que sur du bois qui ne sera pas utilisé en contact direct avec les eaux de surface. Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 pendant la phase de manipulation du produit (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit).

Porter une combinaison de protection (au minimum de type 6, EN 13034) (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Il est obligatoire de porter des protections oculaires (lunettes de protection chimique, EN166) lors de la manipulation du produit.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

En cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), à des amines et à des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique, les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises sur le chemin du médecin.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin : Initier des mesures de réanimation le cas échéant, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Précautions pour la protection de l'environnement : Couper la source de la fuite si cela peut se faire sans danger. En cas de déversement sur le site d'une usine de traitement du bois, suivre les procédures d'urgence sur site. En cas de contamination de systèmes d'égout ou de cours d'eau, en informer immédiatement les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage : Récupérer le produit dans la mesure du possible. Absorber les déversements avec de la terre ou du sable. Puis les mettre dans un récipient approprié. Fermer hermétiquement les récipients et les étiqueter. Déplacer le matériel contaminé vers un endroit sécurisé pour une élimination ultérieure.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Les GRV vides doivent être nettoyés et renvoyés au fabricant pour être recyclés.

Les produits de lavage peuvent être utilisés lors de la préparation de la solution de traitement. Ne pas jeter les eaux de nettoyage dans les égouts.

Les GRV ne doivent pas être réutilisés pour stocker de l'eau potable ou des denrées alimentaires.

Le Tanalith E 9800 Family concentré et les solutions diluées doivent être éliminés conformément aux exigences des autorités locales. Dans de tels cas, la direction de la station de traitement devrait d'abord contacter le fournisseur du produit pour discuter de sa réutilisation.

Les déchets de bois traités doivent être éliminés selon une méthode approuvée par les autorités locales.

L'enfouissement ou l'incinération des déchets de bois traités sont des méthodes d'élimination appropriées.

Les déchets traités ne doivent pas être utilisés comme litière pour les animaux

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation de 24 mois.

Stocker à une température inférieure à 35 °C.

Stocker à l'abri de la lumière du soleil.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les titres complets des normes EN mentionnés dans la rubrique Mesures de gestion des risques sont les suivants :

EN ISO 374 – Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

EN 166 – Protection oculaire contre les produits chimiques

EN 13034 – Vêtement de protection résistant aux produits chimiques liquides – Exigences de performance pour les vêtements de protection (type 6) qui sont imperméables au produit biocide.

Antipoison: (+32 (0) 70 245 245)

**Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL
LES MÉTA-RCP 1**

**7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Tanalith E 9800	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	BE-0033221-0001 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Cuivre		substance active	7440-50-8	231-159-6	7,5 % (p/p)
Carbonate de D DA	Masse réactionnelle de carbonate de N,N- didécyl-N,N- diméthylammonium et de bicarbonate de N,N- didécyl-N,N- diméthylammonium	substance active	894406-76-9	451-900-9	9,1 % (p/p)
Monoéthanolamine	2-Aminoéthanol	Substance non active	141-43-5	205-483-3	25,23 % (p/p)
Ethoxylamine de suif	Ethoxylamine de suif	Substance non active	61791-26-2	500-153-8	2,13 % (p/p)

Chapitre 1. MÉTA-RCP 2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 2 identificateur

Identificateur	Méta-RCP : Méta-RCP 2
----------------	-----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-2
--------	-----

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP08: Produits de protection du bois
--------------------	--------------------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 2

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Cuivre		substance active	7440-50-8	231-159-6	8 - 8 % (p/p)
Carbonate de D DA	Masse réactionnelle de carbonate de N,N-didécyl-N,N-diméthylammonium et de bicarbonate de N,N-didécyl-N,N-diméthylammonium	substance active	894406-76-9	451-900-9	6,1 - 6,1 % (p/p)
Monoéthanolamine	2-Aminoéthanol	Substance non active	141-43-5	205-483-3	26,91 - 26,91 % (p/p)
Ethoxylamine de suif	Ethoxylamine de suif	Substance non active	61791-26-2	500-153-8	2,13 - 2,13 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 2

Type(s) de formulation	SL Concentré soluble
------------------------	----------------------

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2

Mentions de danger	<p>H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.</p>
Conseils de prudence	<p>P260: Ne pas respirer les vapeurs.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement UN CENTRE ANTIPOISON.</p> <p>P321: Traitement spécifique (voir {0:...}) sur cette étiquette).</p> <p>P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations locales.</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans conformément aux réglementations locales.</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1.
Utilisation industrielle

Type de produit	TP08: Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide et fongicide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Basidiomycètes Nom commun: champignons faisant pourrir le bois - pourriture brune, pourriture blanche et pourriture molle Nom scientifique: Reticulitermes sp. Nom commun: termites - genre Reticulitermes Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L. Nom commun: capricorne des maisons Stade de développement: larves
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Traitement préventif des bois feuillus et des bois résineux destinés aux classes d'utilisation 1, 2, 3 et 4 par traitement pénétrant
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Imprégnation unique sous vide et sous pression Description détaillée: Les utilisations particulières sont celles qui nécessitent une durée de vie utile prolongée, notamment les traverses de chemin de fer (CU3), les poteaux de transmission, les structures de soutènement ou encore les clôtures agricoles et routières (CU4).
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Réentions : CU1/2 : 10,1 kg/m ³ – 18,9 kg/m ³ ; CU1/2 (termites) : 18,9 kg/m ³ ; CU3 : 12,6 kg/m ³ – 18,9 kg/m ³ ; CU3 (termites) : 18,9 kg/m ³ ; CU3 (particulière) : 12,6 - 31,3 kg/m ³ ; CU3 (particulière)(y compris les termites) : 18,9 - 31,3 kg/m ³ ; CU4 bois résineux (y compris les termites) : 19,1– 31,3 kg/m ³ ; Utilisation particulière- CU4 19,1 - 50 kg/m ³ Absorption maximale et minimale de produit dilué par la zone d'analyse (kg/m ³) et concentration requise pour la solution (%) : CU1/2 : 200 (5,1 - 9,5 %) - 600 (1,7 - 3,2 %) kg/m ³ ; CU1/2 (termites) : 200 (9,5 %) - 600 (3,2 %) kg/m ³ ; CU3 : 300 (4,2 - 6,3 %) - 600 (2,1 - 3,2 %) kg/m ³ ; CU3 (termites) : 300 (6,3 %) - 600 (3,2 %) kg/m ³ ; CU3 (particulière) : 400 (3,2 - 7,8 %)- 600 (2,1 - 5,2 %) kg/m ³ ; CU3 (particulière)(y compris les termites) : 400 (4,7 - 7,8 %) - 600 (3,2 - 5,2 %) kg/m ³ ; CU4 bois résineux (y compris les termites) : 400 (4,7 - 7,8 %) -600 (3,2 - 5,2 %) kg/m ³ ; CU4 (particulière) : 500 (3,8 - 10,0 %) - 600 (3,2 - 8,3 %) kg/m ³ ; 1,7 - 10 % Nombre et fréquence des applications: Une seule application

Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels
Dimensions et matériaux d'emballage	1. GRV EN HDPE (1000 l)

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Consulter les conditions d'utilisation générales

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Consulter les conditions d'utilisation générales

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Consulter les conditions d'utilisation générales

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Consulter les conditions d'utilisation générales

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Consulter les conditions d'utilisation générales

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 2

5.1. Consignes d'utilisation

Diluer avec de l'eau et appliquer sous vide et sous pression jusqu'à 31,3 kg/m³ pour les classes d'utilisation 1/2/3 et la classe d'utilisation 4 standard ou jusqu'à 50 kg/m³ pour la classe d'utilisation 4 particulière.

Concentrations minimales et maximales des solutions de produits permettant d'atteindre les rétentions requises					
Classe d'utilisation	Rétentions en terme de produit (kg/m ³)		Absorption maximale et minimale de produit dilué par la zone d'analyse (kg/m ³)	Concentrations requises pour la solution (%)	
	Min.	Max.		Min.	Max.
CU1/2	10.1	18.9	200	5.1	9.5
			600	1.7	3.2
CU1/2 (y compris les termites)	18.9	18.9	200	9.5	9.5
			600	3.2	3.2
CU3	12.6	18.9	300	4.2	6.3
			600	2.1	3.2
CU3 (y compris les termites)	18.9	18.9	300	6.3	6.3
			600	3.2	3.2
CU3 (particulière)	12.6	31.3	400	3.2	7.8
			600	2.1	5.2
CU3 (particulière) (y compris les termites)	18.9	31.3	400	4.7	7.8
			600	3.2	5.2
CU4 (bois résineux) (y compris les termites)	19.1	31.3	400	4.8	7.8
			600	3.2	5.2
CU4 (particulière) (bois résineux)	19.1	50	500	3.8	10.0
			600	3.2	8.3

Mélange et transfert de concentré

Le concentré se mélange facilement avec l'eau.

1. Ajouter la quantité d'eau requise dans la cuve de mélange.
2. Transférer ensuite la quantité requise de Tanalith E 9800 Family concentré du grand récipient pour vrac (GRV) vers la cuve en ouvrant la vanne manuelle du GRV ou en actionnant la pompe doseuse. En cas d'utilisation de systèmes de dosage, la quantité nécessaire de concentré est prélevée automatiquement dans le GRV et mélangée au flux d'eau allant directement dans le réservoir de stockage. Dans ces cas-là, il n'y a pas de cuve de mélange.
3. Après préparation, transférer la solution dans le réservoir de stockage s'il est distinct de la cuve de mélange. Bien mélanger la solution prête à l'emploi en la transférant plusieurs fois entre la cuve de mélange/le réservoir de stockage et la cuve de traitement.
4. La concentration de la solution doit être mesurée et vérifiée après préparation de cette même solution de traitement. Ajuster la concentration au besoin.

Le bois traité doit être sec en surface avant la livraison.

Ce produit est uniquement efficace contre la pourriture molle sur le bois résineux.

5.2. Mesures de gestion des risques

Les solutions pour application doivent être récupérées et réutilisées ou éliminées en tant que déchet dangereux. Elles ne doivent pas être rejetées dans le sol, les eaux de surface ou souterraines ni dans aucun type d'égout. Tous les processus d'application industriels doivent être menés dans une zone confinée munie d'une surface en dur imperméable avec enceinte de rétention pour prévenir les écoulements et en présence d'un système de récupération (par exemple un puisard).

Le bois fraîchement traité doit être stocké après traitement sous un abri sur une surface en dur imperméable afin de prévenir les pertes directes dans le sol, les égouts ou les eaux. Toutes les pertes de produit doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.

Le produit biocide ne peut être appliqué que sur du bois qui ne sera pas utilisé en contact direct avec les eaux de surface. Sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être mises en œuvre :

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 pendant la phase de manipulation du produit (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit).

Porter une combinaison de protection (au minimum de type 6, EN 13034) (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Il est obligatoire de porter des protections oculaires (lunettes de protection chimique, EN166) lors de la manipulation du produit.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

En cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), à des amines et à des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique, les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises sur le chemin du médecin.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin : Initier des mesures de réanimation le cas échéant, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Précautions pour la protection de l'environnement : Couper la source de la fuite si cela peut se faire sans danger. En cas de déversement sur le site d'une usine de traitement du bois, suivre les procédures d'urgence sur site. En cas de contamination de systèmes d'égout ou de cours d'eau, en informer immédiatement les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage : Récupérer le produit dans la mesure du possible. Absorber les déversements avec de la terre ou du sable. Puis les mettre dans un récipient approprié. Fermer hermétiquement les récipients et les étiqueter. Déplacer le matériel contaminé vers un endroit sécurisé pour une élimination ultérieure.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Les GRV vides doivent être nettoyés et renvoyés au fabricant pour être recyclés.

Les produits de lavage peuvent être utilisés lors de la préparation de la solution de traitement. Ne pas jeter les eaux de nettoyage dans les égouts.

Les GRV ne doivent pas être réutilisés pour stocker de l'eau potable ou des denrées alimentaires.

Le Tanalith E 9800 Family concentré et les solutions diluées doivent être éliminés conformément aux exigences des autorités locales. Dans de tels cas, la direction de la station de traitement devrait d'abord contacter le fournisseur du produit pour discuter de sa réutilisation.

Les déchets de bois traités doivent être éliminés selon une méthode approuvée par les autorités locales.

L'enfouissement ou l'incinération des déchets de bois traités sont des méthodes d'élimination appropriées.

Les déchets traités ne doivent pas être utilisés comme litière pour les animaux

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation de 24 mois.

Stocker à une température inférieure à 35 °C.
Stocker à l'abri de la lumière du soleil.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les titres complets des normes EN mentionnés dans la rubrique Mesures de gestion des risques sont les suivants :

EN ISO 374 – Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

EN 166 – Protection oculaire contre les produits chimiques

EN 13034 – Vêtement de protection résistant aux produits chimiques liquides – Exigences de performance pour les vêtements de protection (type 6) qui sont imperméables au produit biocide.

Antipoison: (+32 (0) 70 245 245)

**Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL
LES MÉTA-RCP 2**

**7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition
spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Tanalith E 9750	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	BE-0033221-0002 1-2	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Cuivre		substance active	7440-50-8	231-159-6	8 % (p/p)
Carbonate de D DA	Masse réactionnelle de carbonate de N,N- didécyl-N,N- diméthylammonium et de bicarbonate de N,N- didécyl-N,N- diméthylammonium	substance active	894406-76-9	451-900-9	6,1 % (p/p)
Monoéthanolamine	2-Aminoéthanol	Substance non active	141-43-5	205-483-3	26,91 % (p/p)
Ethoxylamine de suif	Ethoxylamine de suif	Substance non active	61791-26-2	500-153-8	2,13 % (p/p)